



**PRÉFÈTE  
DE LA CORRÈZE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté,  
de la réglementation et des  
collectivités locales**

Bureau de la réglementation et des  
élections

**ARRÊTÉ**  
**fixant la liste des candidats admis à se présenter à**  
**l'élection municipale partielle complémentaire**  
**de la commune d'Eyburie des 13 et 20 mars 2022**

La préfète de la Corrèze,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral et notamment les articles L252 à L257,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2022 portant convocation des électeurs de la commune d'Eyburie en vue de procéder à l'élection de deux conseillers municipaux et fixant les modalités de dépôt des candidatures,

Vu les candidatures déposées à la préfecture de la Corrèze,

Considérant qu'il convient d'arrêter la liste des candidats dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée,

Sur proposition du secrétaire général,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les candidats admis à se présenter au premier tour de scrutin du 13 mars 2022 et, éventuellement au second tour de scrutin du 20 mars 2022 pour l'élection municipale partielle complémentaire de la commune d'Eyburie sont :

- BOST Denis
- DAVID Johnny
- DELANNOY Françoise
- JUILLE Sylvie
- LEYRAT Jean-Jacques
- SERRE Philippe

**Article 2** : Le présent arrêté est inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture, affiché aux lieux habituels de la mairie d'Eyburie et déposé sur la table de vote le jour du scrutin.

**Article 3** : M. le secrétaire général de la préfecture, sous-préfet de l'arrondissement de Tulle et le 1<sup>er</sup> adjoint à la mairie d'Eyburie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VOIES DE RECOURS AU VERSO

Tulle, le 25 FEV. 2022  
Pour la Préfète  
et par délégation  
Le Secrétaire Général  
  
**Matthieu DOLIGEZ**